



JANVIER 2022

2021 Rapport Annuel

The logo for snvel, featuring the letters 'snvel' in a bold, lowercase sans-serif font. The 'v' is stylized with an orange and blue swirl around it.
syndicat national des vétérinaires
d'exercice libéral

Le mot du Président

Les années 2020 et 2021 ont été marquées bien évidemment pour le monde vétérinaire comme pour le reste du monde par la pandémie. Notre profession a été rapidement considérée comme essentielle et les vétérinaires ont maintenu le service auprès de leurs clients, propriétaires d'animaux de compagnie comme éleveurs, en professionnels responsables et soucieux de la sécurité de tous. Malgré cette crise et les difficultés rencontrées par chacun, grâce à l'action du SNVEL auprès des autorités, la profession vétérinaire a fort heureusement été épargnée par les conséquences économiques. Le confinement qui a impacté profondément la population de notre pays a aussi été le révélateur des vertus de la proximité avec un animal de compagnie, matérialisant ainsi l'importance du lien homme/animal.

Ces derniers mois restent marqués par la reconnaissance désormais avérée de l'activité "canine" des vétérinaires en particulier par notre Ministère de tutelle. Les dossiers de la médecine solidaire et du bien-être des animaux de compagnie ont été menés en concertation avec la profession. Si les difficultés rencontrées sur le maintien du maillage vétérinaire pour une activité auprès des animaux de production sont toujours très prégnantes, le sujet est désormais pris en compte par le Ministère et par les élus tant au niveau national qu'au niveau local.

La problématique de la démographie vétérinaire reste extrêmement impactante, perçue par chacun d'entre nous au travers des difficultés de recrutement dans tous les secteurs d'activité. Les premières mesures en matières de formation, maintien des stages tutorés, modification du recrutement des étudiants, plan de renforcement des ENVs, sont des signaux encourageants, même si leur impact sur le terrain ne se fera sentir que dans 6 ou 7 ans et que le challenge majeur est de renforcer l'attractivité de notre métier.

Les évolutions de la structuration de la profession en cours depuis ces deux dernières années imposent une réflexion importante sur l'exercice de notre profession libérale réglementée. Je souhaite que les prochains mois apportent des réponses claires aux points en suspens et confortent les avancées sur la reconnaissance de l'activité libérale grâce à nos actions conjointes avec l'UNAPL et l'U2P.

Beaucoup de dossiers sont ouverts mais attendent d'être menés à leur terme. Il reste encore beaucoup de travail pour notre organisation pour les faire aboutir, nombreux sont ceux qui nécessiteront des modifications législatives ou réglementaires. J'appelle de mes vœux une grande Loi vétérinaire permettant de finaliser en particulier la question de la délégation de certains actes à nos auxiliaires vétérinaires.



"

J'appelle de mes vœux une
grande Loi Vétérinaire

"

Laurent PERRIN, Président du SNVEL

Sommaire



01

Le mot du Président

02

La profession vétérinaire libérale

03

L'organisation du SNVEL

04

Les faits marquants

05

La stratégie du SNVEL

06

Les grands dossiers

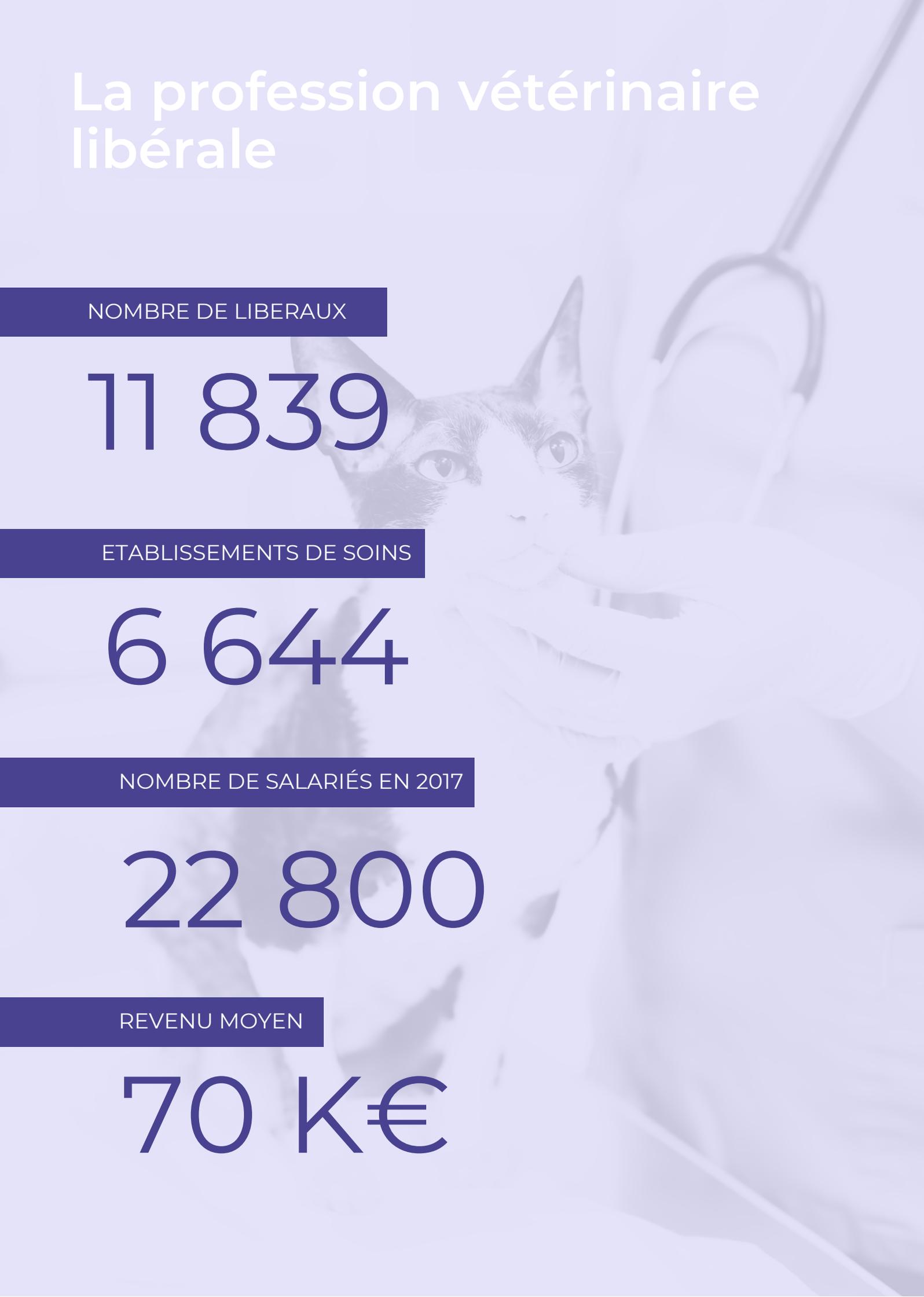
07

Les filiales

08

Le bilan financier

La profession vétérinaire libérale



NOMBRE DE LIBERAUX

11 839

ETABLISSEMENTS DE SOINS

6 644

NOMBRE DE SALARIÉS EN 2017

22 800

REVENU MOYEN

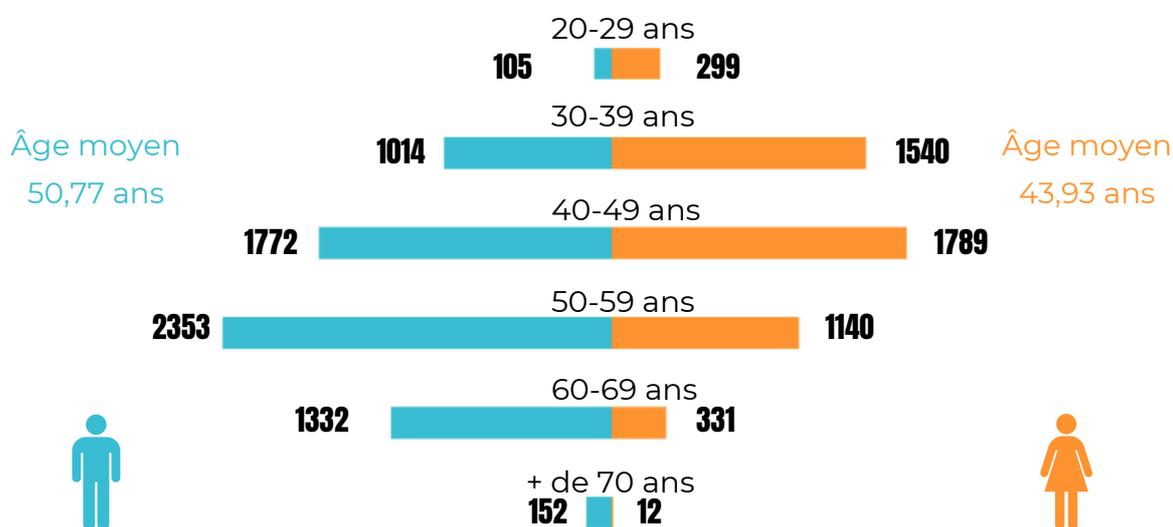
70 K€

La profession vétérinaire libérale

Selon l'atlas démographique 2021, le nombre de vétérinaires inscrits en exercice libéral est de 11 839 vétérinaires (soit 60,6 % de la totalité des inscrits) et est composé de 43% de femmes et 57% d'hommes. Si le nombre de vétérinaires en exercice libéral a augmenté par rapport à 2020, la proportion par rapport au nombre global d'inscrits est en baisse (-2,6%).

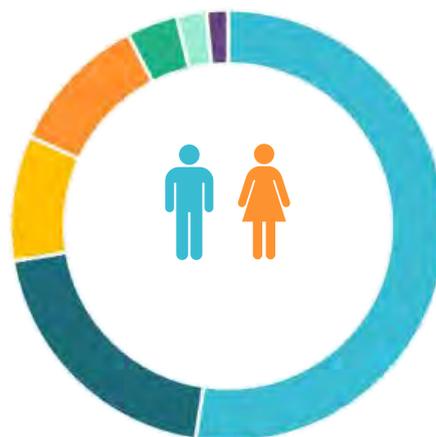
Age des vétérinaires libéraux

L'âge moyen des vétérinaires libéraux est de 47 ans. La proportion homme/femme tend à se modifier avec des jeunes générations plus féminines.



Activité des vétérinaires libéraux

Les vétérinaires libéraux ont une activité en majorité canine, dont près de 52% en pratique canine exclusive. Ils sont répartis dans 6670 établissements de soins.



- Animaux de compagnie
- Mixte - dominante AC
- Animaux de rente
- Mixte - dominante AR
- Equine
- Mixte équine
- Pas d'espèce traitée

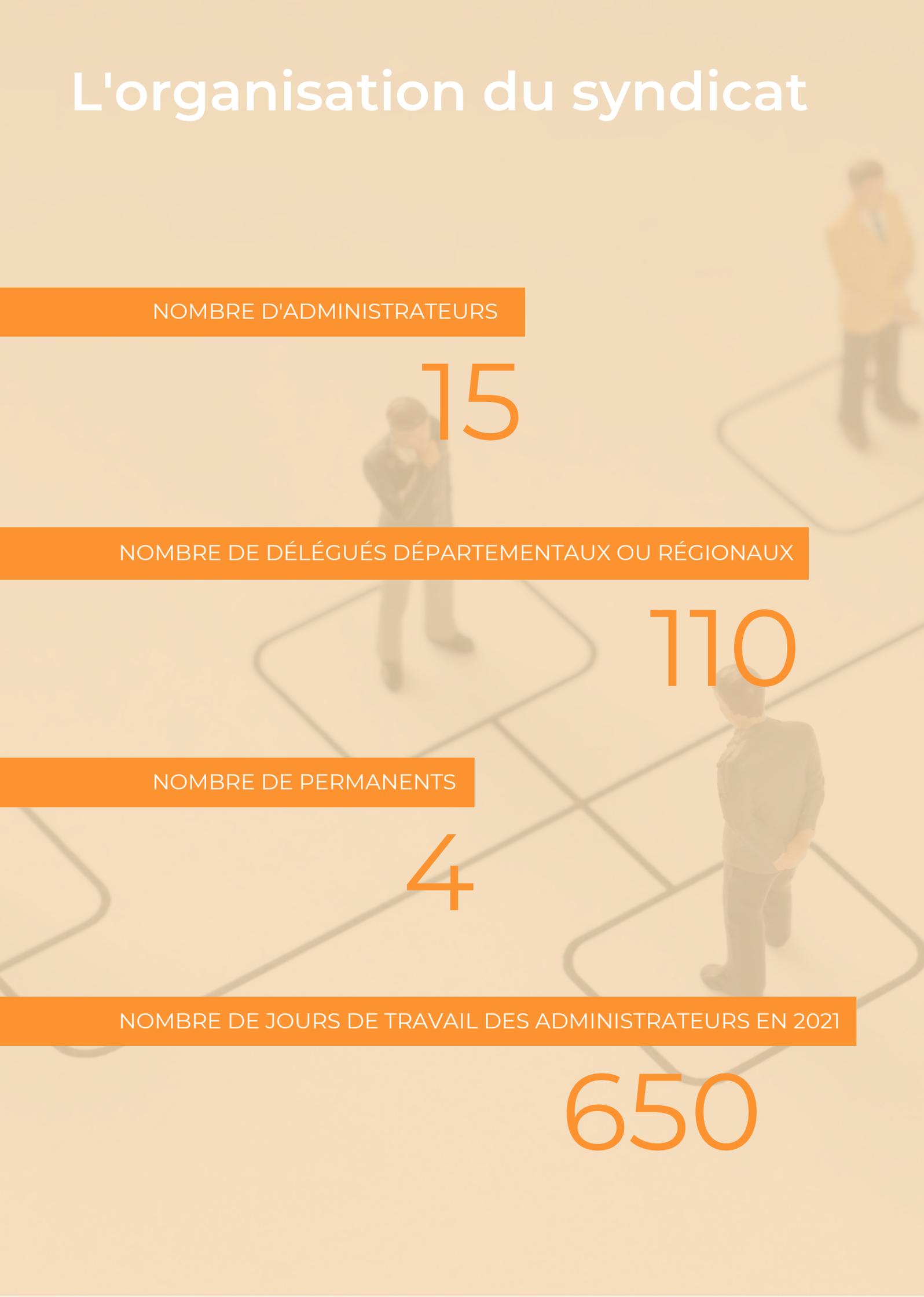
Les entreprises des vétérinaires libéraux

Les 11 800 vétérinaires libéraux emploient directement 22800 salariés en 2017 (6400 vétérinaires et 16400 non vétérinaires).



Le SNVEL compte près de 2100 vétérinaires libéraux adhérents, avec une répartition homme/femme de 60 % / 40 %.

L'organisation du syndicat



NOMBRE D'ADMINISTRATEURS

15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX OU RÉGIONAUX

110

NOMBRE DE PERMANENTS

4

NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL DES ADMINISTRATEURS EN 2021

650

L'organisation du SNVEL

Les élus au Conseil d'Administration du SNVEL



Laurent PERRIN
Président
presidence@snvel.fr



Véronique LUDDENI
Vice-Présidente



Éric LEJEAU
Secrétaire Général
secretariat-general@snvel.fr



Timothée AUDOUIN
Administrateur



David Quint
Vice-Président
tresorerie@snvel.fr



Christophe BUHOT
Administrateur



Françoise BUSSIERAS
Vice-Présidente



Muriel CAMBON
Administratrice



Jérôme FRASSON
Vice-Président



Thierry CHAMBON
Administrateur



Jean-Yves GAUCHOT
Vice-Président



Éric FEVRIER
Administrateur





Joëlle FINEZ-LETENEUR
Administratrice



Julien LE TUAL
Administrateur



Olivier SERRE
Administrateur



Les permanents du SNVEL



Anne DAUMAS
Directrice
direction@snvel.fr



Sophie VERDIER
Chargée de mission
vielocale@snvel.fr



Robin LUNETTA
Chargé des Affaires juridiques
social@snvel.fr



Marie-Hélène BARTHÉLÉMY
Assistante administrative
contact@snvel.fr



Affaires Européennes



Bien-être animal



Biodiversité, Environnement



Contentieux



Fiscalité



Juniors



Médicament vétérinaire



Protection sociale et juridique



Sanitaire



Social



Formation



Collaboration libérale et
gestion de l'entreprise



Estimation de clientèle



Communication numérique



Gestion cotisations



Accueil



Gestions relations délégués

Les représentations extérieures

Domaine de la représentation

| | VÉTÉRINAIRES | PROFESSIONS LIBÉRALES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ | AGRICULTURE |
|---------------------|---|---|-------------|
| FRANCE | CPPNI(1) CPNEFP(2) FSVF SNGTV QUALITEVET AGAPS ADELIE GREP CSPV | UNAPL ADSPL OMPL OPCO-EP FIF-PL U2P CPSTI | GDS France |
| UNION EUROPÉENNE | FVE/UEVP | | |

1 CPPNI : Commission Paritaire Permanente de négociation et d'interprétation

2 CPNEFP : Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle

Le SNVEL au sein de l'UEVP et la FVE



L'UEVP est l'Union des Vétérinaires Praticiens Européens. Le SNVEL représente la France dans l'UEVP et participe activement aux travaux et aux actions.



La FVE est la **Fédération des Vétérinaires d'Europe**. Elle est constituée de représentants de chaque pays membre, et de quatre sections professionnelles (dont l'UEVP).

En 2021, la FVE, grâce à la contribution active de ses membres et de ses groupes de travail, a réalisé de très nombreuses actions malgré la crise sanitaire.

Parmi celles-ci, il faut mettre en exergue la plus importante opération de lobbying jamais organisée par la FVE depuis sa création. En effet, afin de mettre en échec au parlement européen la résolution adoptée en comité ENVI, sur l'acte délégué relatif au règlement européen, qui aurait pu retirer un très grand nombre de familles d'antibiotiques de l'arsenal thérapeutique vétérinaire, la FVE et ses délégations nationales ont activé leurs réseaux. Toute la profession vétérinaire s'est mobilisée au travers des réseaux sociaux, en s'adressant non seulement aux parlementaires européens, mais aussi au grand public, afin de sensibiliser la population sur le risque encouru pour la santé et le bien-être animal et la santé humaine si cette motion était votée par le parlement. Heureusement, l'issue du vote a démontré grâce à une argumentation scientifique, que la motion de retrait de certaines familles antibiotiques n'était pas justifiée.

Deux assemblées générales se sont tenues en 2021. Celle de juin s'est entièrement déroulée en ligne, alors que celle de novembre a inauguré le mode « hybride ». Elle a été l'occasion de recevoir pour la première fois Stella Kyriakidis, la commissaire de la DG santé, qui a participé à nos travaux.

En juin, l'ensemble du bureau de la FVE a été reconduit pour un second mandat de deux ans. Nous avons avec regret appris le départ en septembre de la vice-présidente Torril Moseng, appelée à prendre la direction de l'Institut Vétérinaire norvégien, fonction incompatible avec le poste de vice-présidente de la FVE.



Elle a été remplacée en novembre par Mette Uldhal, du Danemark, ancienne présidente de la FEEVA.

Au cours de cette année, outre la stratégie de la FVE en matière de bien-être animal, sept documents de position ont été adoptés :

- usage des dérivés du Cannabis en médecine vétérinaire
- position de la FVE sur la démarche vers des systèmes plus adaptés au bien-être animal des poules pondeuses
- position de la FVE et de la FEEVA sur les bonnes pratiques de l'euthanasie des chevaux
- position de la FVE sur l'engagement de la profession vétérinaire vers des modes d'alimentation durables
- position de la FVE sur des systèmes de mise-bas et d'allaitement pour les truies plus respectueuses du bien-être animal
- deux documents de position conjoints entre la FVE, l'AVMA et la CVMA sur le rôle des vétérinaires dans le concept « une seule santé », et le contrôle de la rage dans les populations canines.

Trois webinars ont été organisés conjointement par la FVE et l'EMA dans le contexte de l'application du nouveau règlement européen relatif au médicament vétérinaire qui ont réuni plus de 1000 participants. Un webinar sur le concept « One Health » a réuni plus de 100 participants. On peut aussi citer parmi d'autres le dernier webinar relatif à la santé mentale et aux discriminations.

La FVE a publié sa brochure élaborée par le bureau et validée en assemblée sur sa stratégie pour les 4 ans à venir.

Le rapport sur la santé mentale des vétérinaires, la diversité, l'égalité et l'inclusion a été finalisé. La FVE a également démarré l'enquête sur la profession vétérinaire en Europe, en sélectionnant la société en charge de sa réalisation et par la mise en place d'une task force.

Le leadership de la FVE demeure reconnu, et s'exprime au travers de sa participation à de nombreux projets et consortiums européens, et se prépare à trois nouvelles applications.

Parmi les nombreuses actions à mener en 2022, on peut citer :

- la finalisation de l'enquête sur la profession vétérinaire
- les actes délégués sur les antibiotiques réservés à l'usage humain, l'utilisation des antibiotiques selon les règles de la cascade, les règles d'utilisation des médicaments dans l'aliment ou par voie orale, et l'application du nouveau règlement médicament à partir du 28 janvier 2022
- la poursuite du travail sur la santé mentale, la DEI, les déserts vétérinaires et le manque de vétérinaires
- la poursuite du travail de lobbying de la profession vétérinaire autour du concept « one Health », et bien-être animal
- la vérification de l'application des visites régulières prévues par le règlement santé animale
- l'organisation des webinaires avec l'EMA sur le règlement médicament, le développement durable...
- l'amélioration continue de la communication de la FVE

Le SNVEL au sein de l'UNAPL et l'U2P



Le SNVEL est membre de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et de l'U2P.

Le secteur des professions libérales compte plus de 850 000 professionnels libéraux et 1,8 millions de salariés, soit plus de 2,6 millions d'actifs. Les entreprises libérales réalisent plus de 207 milliards d'euros de chiffre d'affaires et près de 11% de la valeur ajoutée nationale et emploient près de 10 % des salariés en France. À ce titre, les professions libérales représentent un enjeu économique et social majeur.

L'UNAPL, depuis de la crise COVID, est restée active pour faire en sorte, à chaque nouvelle mesure, que tous les professionnels libéraux touchés ou impactés puissent bénéficier des aides prévues pour eux et leurs entreprises. En particulier elle a pu faire intégrer ces PL dans les dispositifs d'aides, puisqu'ils avaient été « oubliés » dans les premières versions.

C'est le constat que les PL étaient la seule catégorie à ne pas avoir de dispositif d'Indemnités Journalières qui a poussé l'UNAPL à encourager la mise en place d'un système d'IJ. Celui-ci est opérant depuis le 1er juillet 2021, avec une prise en charge du 4ème au 90ème jour. Si la gestion financière est assurée par l'URSSAF et la CNAM, le pilotage reste aux professionnels libéraux par l'intermédiaire de la CNAVPL.

Un deuxième chantier transversal a concerné la loi sur les travailleurs indépendants, voulue par Alain Griset. Celle-ci, adoptée début 2022, comporte des avancées autour de nombreux sujets : fiscalité, formation, protection du patrimoine et protection sociale, chômage entre autres. Avec le travail préalable sur le texte de cette loi dédiée, les TI, dont les Professions Libérales peuvent être enfin « considérés ».

Les commissions thématiques de l'UNAPL ont elles aussi poursuivi leurs travaux respectifs.

Numérique : Travail sur réseaux sociaux et PL, aboutissement du projet Liberal-Tech (avec un volet labélisation des partenaires) qui n'attend que l'opportunité et un business plan plus favorable pour démarrer.

Parité-Egalité : Cette année fut celle de la naissance, le 8 mars en visio, puis du déploiement d'une formation sur les violences faites aux femmes, réunissant les organisations concernées et les PL, avec le 25 novembre une rencontre Zoom consacrée à la lutte contre le sexisme, avec l'intervention d'une jeune femme vétérinaire témoignant du sexisme ordinaire dans l'exercice libéral.

L'amélioration des conditions du congé maternité, l'utilisation du congé paternité sont les autres projets portés.

Retraite-Prévoyance : La mise en place des IJ au 1er juillet pour tous les ressortissants de la CNAVPL a été le grand sujet du début d'année, avec le suivi des premières difficultés de mise en place auprès de la CNAM. La suite du traitement des conséquences du COVID, la préservation des spécificités des PL et la participation active à l'amélioration de la protection sociale des TI restent les lignes de conduite. Une attention particulière a été et sera à porter à l'inévitable réforme des retraites à venir pour garder un équilibre et une équité.

Europe : La commission a pu contribuer à définir des priorités pour la présidence française de l'UE. Au niveau européen, elle a aidé l'UNAPL à se prononcer sur les sujets sociaux comme le Salaire Minimum Adéquat, l'égalité salariale H/F (dans le cadre d'une directive).

Fiscalité : L'examen régulier des PLF et PLFSS permet d'anticiper et de proposer des évolutions, dont certaines ont été reprises, dans le texte sur les TI (cession, amortissement, simplification des statuts). D'autres avancées sont à noter, en particulier concernant l'épargne salariale, véritable outil de gestion RH à présent.

Affaires Sociales : Une nouvelle mesure de représentativité patronale a eu lieu cette année, dont les résultats parus en novembre ont confirmé l'importance de l'UNAPL au niveau Interprofessionnel au travers de l'U2P. Reste encore à améliorer le poids reconnu des TPE. L'U2P, grâce aux chiffres de l'UNAPL est la première organisation représentative des TI, ce qui entraîne le nombre de sièges dans les organismes sociaux (CPSTI par exemple).

CCNPL (Convention Collective Nationale des Professions Libérales) : même si l'urgence est moindre pour la construction de cette branche unique des PL, les rencontres se poursuivent et on en est aujourd'hui au niveau de la validation du pacte de gouvernance interne.

Dialogue Social : l'arrêté d'extension justifiant la cotisation ADSPL pour l'animation du dialogue social chez les PL a été annulé le 21 janvier 2021, donc pas de collecte pour l'année 2022 (sur 2021) et une incertitude sur le devenir des sommes collectées pour l'exercice 2020. Une nouvelle mesure de représentativité demandée conjointement par les Organisations de Salariés doit permettre de relancer prochainement ce dialogue en région, pour déboucher rapidement sur des actions concrètes.

Santé au travail : l'accord national publié le 3 août a permis l'extension de ces actions aux Travailleurs Indépendants.

Formation : La crise sanitaire a renforcé les enjeux liés à la formation, et ainsi les nouveaux modes de formation ont été mieux pris en charge. Le réveil du réseau des ORIFF, chargés de formation transverse (en particulier les parcours à l'installation) doit permettre des sessions virtuelles (ou physiques) plus homogènes et mieux réparties sur tout le territoire, bénéficiant à toutes et tous. Des propositions sont en cours pour améliorer l'utilisation du CPF par les PL. La commission s'inquiète du projet gouvernemental de fusion des fonds de formation, et l'UNAPL souhaite que les professionnels gardent le plus possible la gestion de ces aides, sans mainmise excessive de France Compétences.

Le séminaire de rentrée de l'UNAPL a été consacré à tous ces aspects de la formation : construire l'après-crise, quelle formation professionnelle pour les PL ? Les aspects salariés, gestion des compétences et des emplois ont eux aussi été abordés.

Congrès 2021 : Le Congrès a pu se tenir autour de sujets importants : transition numérique, grande sécu et place des complémentaires, environnement et PL, entreprendre au féminin. La partie plénière aura permis de commencer à échanger avec les équipes de certains candidats aux élections présidentielles, et des projets concernant les PL.

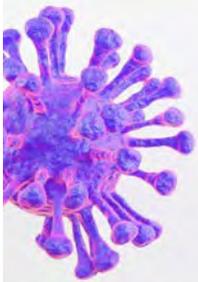
Dans ce cadre, l'UNAPL va continuer ses échanges autour des programmes et de ses 30 propositions pour les élections présidentielles.

L'activité du Conseil en 2020 et 2021



- 8 Conseils d'Administration
- 80 Bureaux directeurs
- 2 Assemblée Générale
- 4 Assemblées des Délégués
- 90 Réunions avec les services de l'État
- 17 Rendez-vous politiques
- 65 Réunions UNAPL
- 63 Rencontres avec les autres parties prenantes
- 4 Réunions CLAPAV
- 123 Jours de réunions européennes FVE-UEVP
- 2 Congrès vétérinaires
- 8 Participations à des réunions locales

Les faits marquants 2020/2021



COVID 19

Dès le début, le syndicat a choisi de soutenir et informer l'ensemble des vétérinaires, syndiqués ou pas, afin que chacun traverse au mieux ces moments exceptionnels.

Maillage

Des avancées significatives sur ce dossier porté par le SNVEL depuis le colloque de 2016 avec les dispositions de la loi Ddadue de 2020.



Médecine vétérinaire solidaire

La renaissance du dispositif Vétérinaires Pour Tous grâce au financement du Plan de relance.

Loi contre la Maltraitance

De nombreuses discussions auxquelles le Snvel a pris part dans le cadre de la loi visant à lutter contre la maltraitance animale



Indépendance professionnelle

Un sujet de débat au sein de la profession vétérinaire auquel le Snvel a choisi de participer en y consacrant une Assemblée de délégués mais également un travail de fond avec l'ensemble des acteurs.

La stratégie du SNVEL



Organisation interne (filiales & groupe)



Qualité des services aux adhérents
(estimation, aide juridique, droit social)



Gouvernance, adhésions & appropriation



Proximité, connexion terrain et
communication aux vétérinaires (le faire-
savoir)



Influence et visibilité

La stratégie du SNVEL

Le Snvel est l'organisation professionnelle représentative des vétérinaires d'exercice libéral. Fondé en 1993, le SNVEL joue un rôle de porte-parole, de conseil et d'accompagnement pour les vétérinaires libéraux.



Vision

Le vétérinaire dans l'entreprise libérale est reconnu comme l'acteur incontournable des trois santés : animale, humaine et environnementale. Le SNVEL fédère, accompagne et valorise les vétérinaires.



Mission

Permettre au vétérinaire d'exercer sereinement son métier ! Cela passe par trois types d'actions :

- Valoriser : promouvoir l'image du métier et de ceux qui l'exercent, en interne comme en externe, influencer la réglementation, promouvoir et développer l'activité
- Fédérer : créer du lien, accueillir la diversité des exercices professionnels, rapprocher les acteurs de l'entreprise vétérinaire
- Accompagner : faciliter le quotidien du vétérinaire, proposer des outils de gestion d'entreprise, orienter la formation pour mieux répondre aux besoins de demain.



Valeurs

- Proactivité
- Responsabilité
- Proximité

LES CHANTIERS

- Gouvernance, adhésions & appropriation
- Organisation interne (filiales & groupe)
- Proximité, connexion terrain et communication aux vétérinaires (le faire-savoir)
- Qualité des services aux adhérents (estimation, aide juridique, droit social)
- Influence et visibilité

Les chantiers stratégiques

Gouvernance, adhésions & appropriation

Lors du séminaire des administrateurs de novembre 2020, nous avons décidé de travailler sur le scénario d'une adhésion d'entreprises en levant les questionnements concernant :

- Syndicat d'employeurs
- Appartenance à l'UNAPL
- Gouvernance libérale

Il ressort de l'étude juridique du Cabinet Delsol que le modèle d'une adhésion d'entreprises permet de conserver notre statut de syndicat d'employeurs habilité à négocier avec les partenaires sociaux, de conserver notre appartenance à l'UNAPL (cf UNGE, le syndicat des géomètres-experts), d'intégrer des salariés dans les travaux de groupe et de commission mais de conserver la gouvernance des libéraux.

L'évolution du modèle d'adhésion est notamment motivé par le fait que les sujets que nous portons concernent l'activité de tous les acteurs de l'entreprise vétérinaire libérale, quels que soient leurs statuts. Les questions à arbitrer restent nombreuses en raison du paysage actuel très mouvant. Plusieurs scénarios vont être élaborés et seront proposés en 2022 aux délégués puis aux adhérents, afin d'en débattre et de choisir collectivement la solution répondant le mieux aux attentes et aux enjeux.



Organisation interne (filiales & groupe)

En 2021 le SNVEL a engagé une réflexion autour de la réorganisation des filiales au sein du Groupe SNVEL pour mieux répondre aux enjeux des entreprises vétérinaires et de ses adhérents.

En effet, la profession évolue et le SNVEL reste une organisation prospective. De nombreuses compétences sont présentes au sein de nos entités SAPV, Dépêche vétérinaire, Apform, Icad.

Il nous paraît important d'améliorer la mise en commun des compétences et des ressources pour encore mieux répondre aux enjeux professionnels de demain. L'objectif est de gagner en efficacité et d'améliorer le service aux adhérents. Les domaines de la communication, de la rationalisation des achats, de la vente de produits et services, de la relation avec nos partenaires, et de la stratégie des entreprises vétérinaires, nécessitent de faire évoluer notre fonctionnement.



Une mission est en cours, pilotée par un groupe d'élus. Pour mener à bien ce projet, le SNVEL est accompagné dans sa réflexion par des experts des organisations. En 2022, nous serons en mesure de proposer à nos délégués et nos adhérents ces évolutions.

Proximité, connexion terrain et communication aux vétérinaires (le faire-savoir)

Le plan stratégique initié début 2019 a mis en avant la nécessité d'organiser au niveau régional une représentation calée sur l'organisation administrative française, et de soulager la gestion administrative au niveau départemental. Cette organisation régionale reste compatible avec la proximité nécessaire avec les acteurs de terrain puisque les délégués et les administrateurs régionaux sont des représentants des départements et organisent des réunions locales.

L'objectif de ce groupe est de venir en appui des responsables locaux pour initier la construction de l'échelon régional lorsqu'il n'existe pas mais également pour développer des initiatives locales.

Le développement de réunions en visioconférence a permis pendant la période Covid de maintenir des échanges entre vétérinaires.



Qualité des services aux adhérents (estimation, aide juridique, droit social)

De manière générale, le SNVEL met à disposition des vétérinaires libéraux un certain nombre d'outils pour les aider sur les questions de droit social :

- modèles de contrats de travail
- notice de la collaboration libérale
- notice des contrats en forfait jours

Le SNVEL apporte à ses adhérents un conseil personnalisé pour toute question de droit social ou pour toute aide juridique.



Le SNVEL a développé depuis de nombreuses années un service d'estimation de clientèle pour favoriser la transmission des structures vétérinaires. Ce service historique a été regroupé avec les autres prestations proposées par RESOVET, un réseau de compétences, qui a pour volonté d'aider les structures vétérinaires à se développer en mettant à leur disposition des intervenants reconnus pour leur professionnalisme et leur éthique.

Influence et visibilité

L'un des enjeux du SNVEL est de promouvoir la profession vétérinaire, et les vétérinaires praticiens libéraux en particulier, auprès des différentes parties prenantes et auprès du grand public.

Le SNVEL a élaboré un questionnaire destiné aux principaux candidats à l'élection présidentielle en vue de connaître leur positionnement par rapport aux thématiques suivantes : maillage, permanence et continuité de soins, One Health, antibiorésistance, statut libéral, réciprocité des échanges, ...

Dans le même temps, le SNVEL propose des documents de positions permettant d'éclairer la décision publique qui seront édités à l'occasion du Salon International de l'Agriculture.



La présence sur les salons et les congrès

Le Salon International de l'Agriculture

Depuis près d'une dizaine d'années, le SNVEL a renforcé sa présence au Salon International de l'Agriculture. Vitrine de l'exercice vétérinaire et des équipes vétérinaires, le Snvel a choisi de mettre en avant les compétences déployées au service des animaux, qu'ils soient de production ou de compagnie, au travers de la formation : présence de vétérinaires, d'étudiants vétérinaires des 4 Écoles nationales vétérinaires, d'auxiliaires vétérinaires en poste ou en formation.



Promotion du SIA 2020 sur les réseaux sociaux

Le Snvel est également présent lors de manifestations grand public telles que la Journée de l'Animal en ville à Boulogne ou la fête de l'animal à Paris.

Les congrès professionnels

Le Snvel a organisé en 2020 des Universités d'Automne en visioconférence en raison de la pandémie. Cela a renouvelé

Le Snvel participe aux congrès vétérinaires tels que les JNGTV et AFVAC Le Congrès. En 2021, afin de valoriser l'action du Snvel en faveur de l'usage prudent des antibiotiques, nous avons mis en avant une animation avec les vétérinaires et les étudiants vétérinaires. Ces congrès sont l'occasion de débattre et d'échanger autour des évolutions actuelles de la profession.



Les grands dossiers

La crise Covid a remis en lumière le concept One Health

Une prise en considération croissante du bien-être animal

Le SNVEL se félicite des avancées significatives pour le maillage territorial

vétérinaire annoncées par le Ministre de l'Agriculture

Le sanitaire

Le cursus vétérinaire

Le médicament vétérinaire : le Snel maintient sa vigilance

Le social et la formation

L'indépendance

La protection sociale

La biodiversité

La collaboration libérale

Vétérinaires pour tous : une renaissance permise grâce au plan de relance

La crise Covid a remis en lumière le concept One Health

« One Health-une seule santé » n'est pas uniquement un concept qui promeut une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale mais bien une réalité désormais reconnue par la Tripartite constituée par l'OIE, l'OMS et la FAO. Un chiffre pour illustrer ceci : plus de 75% des maladies émergentes chez l'Homme sont d'origine animale dont une bien connue, la Covid-19, fait la une de l'actualité depuis plusieurs mois. L'émergence de maladies comme la Covid 19 reflète les modifications d'écosystèmes complexes à l'échelle mondiale et démontre le lien important qui existe entre la santé animale, la santé humaine et la santé de l'environnement.

Le vétérinaire a un rôle primordial de gestion et de surveillance sanitaires des animaux domestiques ou sauvages pour des raisons de santé publique, pour limiter les pertes de production, de nourriture et de revenus, mais également pour protéger l'environnement et la biodiversité.

C'est ce rôle du vétérinaire que le Snvel a porté de nombreuses fois, bien avant la crise Covid, notamment auprès du Ministère de la Transition écologique. Mais la pandémie de 2020 a donné l'occasion au Snvel de confirmer, en particulier lors de différentes interviews, que le vétérinaire devait être intégré dans les divers dispositifs existants ou à mettre en place.



C'est ainsi que Laurent Perrin, Président du SNVEL est intervenu en septembre 2020 lors du "One Health Summit" organisé par RPP Group en partenariat avec MSD pour expliquer le rôle et l'implication des vétérinaires : « *Mon objectif a été de montrer et rappeler la contribution des vétérinaires à la santé publique* ».

A l'issue de cette conférence, un Livre blanc a été élaboré à partir de contributions de différents acteurs et s'intitule : "36 actions à mettre en place pour une politique française ambitieuse « une seule santé »". *"L'approche « Une seule santé » doit s'étendre au-delà de la sphère scientifique et académique et bénéficier d'un portage politique fort et déterminé"* comme le rappelle Jean-Luc Angot dans l'avant-propos de ce Livre Blanc.

Le SNVEL est impliqué dans le groupe de travail du PNSE4, Formation / information / sensibilisation.

Au niveau européen, la FVE s'engage à promouvoir le rôle des vétérinaires dans l'approche « une seule santé ». La FVE, l'AVMA et la CVMA ont rédigé une note de position commune intitulée « Le rôle des vétérinaires dans la promotion d'une seule santé - un bien public mondial » (à lire en cliquant ici). Les vétérinaires travaillent en collaboration avec de nombreux autres professionnels pour protéger et faire progresser la santé et le bien-être des animaux, des humains et des écosystèmes aux niveaux local, national, régional et international. De plus, grâce au travail qu'ils accomplissent chaque jour, les vétérinaires du monde entier contribuent aux objectifs de développement durable des Nations Unies en soutenant des communautés animales et humaines saines, productives et résilientes.

Une prise en considération croissante du bien-être animal

Un renforcement des mesures pour **lutter contre l'abandon** ont été annoncées en décembre 2020 par le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, dans le cadre du plan de relance :

- la mise en place de la charte concernant les sites de vente en ligne signée par le CNOV, le SNVEL, l'AFVAC et Le Bon Coin sous l'égide du Ministre. Il s'agissait d'une première pierre à l'édifice de l'amélioration des "transactions" en ligne. La loi contre la maltraitance vient renforcer les dispositions déjà présentes dans la charte.
- le renouveau du dispositif Vétérinaires pour Tous.

La **loi visant à lutter contre la maltraitance** a été promulguée le 30 novembre 2021. Le SNVEL a été sollicité à plusieurs reprises au cours des discussions à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Les principaux objectifs du texte sont :

- Lutter contre les abandons des animaux domestiques, avec notamment les mesures suivantes :
 - interdiction de la vente des chiens et chats en animalerie à partir de 2024
 - interdiction des offres de cession sur internet des animaux de compagnie, avec une dérogation possible sous plusieurs conditions (rubrique dédiée, contrôler et labelliser chaque annonce)
 - interdiction de la vente ou du don d'un animal de compagnie aux mineurs, sans accord de leurs parents
 - identification obligatoire de tous les chats et les chiens domestiques (sans condition de date de naissance)
 - statut pour les associations de protection d'animaux sans refuge et les familles d'accueil d'animaux abandonnés.
 - renforcement de la législation sur les nouveaux animaux de compagnie (NAC) et mesures sur les équidés
 - modification des dispositions sur les fourrières. Les communes pourront confier cette mission à des associations disposant d'un refuge.
 - sensibilisation concernant les animaux de compagnie au sein du service national universel (SNU) et dans l'enseignement d'éducation morale et civique à l'école.
- Renforcer les sanctions contre la maltraitance des animaux domestiques
- Mesures concernant la fin des animaux sauvages dans les cirques itinérants et les delphinariums

Une mission a été confiée au CGAAER par le ministre de l'Agriculture pour qu'une **nouvelle stratégie sur le bien-être animal** soit définie en concertation avec les parties prenantes. A cet effet, plusieurs groupes de travail ont été constitués : bonnes pratiques d'élevage et de transport d'animaux vivants (ruminants), bonnes pratiques d'élevage et de transport d'animaux vivants (monogastriques et autres), étiquetage, animaux de compagnie et animaux de sport et de loisir.

Le Snvel est impliqué dans les groupes sur les bonnes pratiques d'élevage et les animaux de compagnie. Les groupes devraient finaliser leurs travaux au cours du 1er trimestre 2022.

Le SNVEL a porté la voix vétérinaire aux 2èmes **Assises de la Prévention et Protection Animale** le 23 octobre 2021, à l'initiative de l'Arche des Associations*. Le thème central était l'adoption au sens large c'est-à-dire au sens accueil d'un animal dans un foyer. Laurent Perrin est intervenu dans les différentes discussions, en particulier sur la charte concernant les sites de vente en ligne et sur les dispositifs prévus dans le cadre de Vétérinaires pour tous.

Le SNVEL se félicite des avancées significatives pour le maillage territorial vétérinaire annoncées par le Ministre de l'Agriculture

Après une réunion de notre président en présence de Julien Denormandie le 28 octobre 2021, l'année se termine par un signe fort de la part du Ministère de l'agriculture avec des annonces pour les vétérinaires en territoire rural et des avancées concrètes pour le maillage territorial.



LE SNVEL a été et restera présent sur les différents chantiers présentés par notre Ministre pour lutter contre la désertification vétérinaire :

- Depuis 2021, une nouvelle voie post-bac permet le recrutement direct de 160 élèves. Avec un cursus en école nationale vétérinaire de 6 ans au lieu de 7 ou 8 ans par les autres voies de recrutement, ils entreront plus précocement sur le marché du travail pour répondre aux besoins du secteur. Pour accompagner l'augmentation de 35% des effectifs étudiants en ENV sur les 8 dernières années, les écoles nationales vétérinaires se voient renforcées dans leurs moyens humains et financiers.
- Grâce à la loi DDADUE du 3 décembre 2020 et à ses textes d'application, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent dorénavant soutenir financièrement les vétérinaires et les étudiants s'engageant à exercer auprès des animaux d'élevage dans certaines zones rurales désignées par l'arrêté du 9 novembre 2021.
- Le dispositif de stage en tutorat de 18 semaines pour des étudiants vétérinaires dans des cabinets vétérinaires en zones rurales a été salué pour son efficacité quant à l'installation future des jeunes en milieu rural et doit être poursuivi grâce au soutien de l'Etat et des collectivités territoriales grâce aux dispositions de la loi DADUE et de ses textes d'application.



- La publication d'un décret le 5 mai 2020 a autorisé la télé médecine vétérinaire à titre expérimental pour 18 mois : l'un de ses objectifs est de faciliter le travail des vétérinaires en milieu rural en limitant leur temps de déplacement. Un nouveau décret va permettre de prolonger cette expérimentation pour mener en parallèle la réflexion sur le suivi sanitaire permanent des animaux par les vétérinaires, avec les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires.
- Une démarche a été lancée pour la réalisation en 2022 de 6 diagnostics territoriaux via un appel à projets multipartenarial financé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce dispositif à destination des acteurs locaux permettra de mettre en place une méthodologie de diagnostic territorial et d'identifier des outils opérationnels de lutte contre la désertification adaptés à la situation de chaque territoire.

- Les travaux du portail informatique « Calypso » accessible aux vétérinaires, destiné à répondre aux obligations de cession des antibiotiques, et à faciliter le travail des vétérinaires sur le terrain et les échanges de données avec l'Etat se sont poursuivis dans le respect de la loi sur la protection des données RGPD. Ce projet est financé par les ministères de l'Agriculture et de la Fonction publique pour la première version du dispositif qui sera effective courant 2023 et bénéficie de crédits à hauteur de 4,5 millions d'euros.



Le sanitaire

La loi de santé animale a dicté le calendrier 2021 en matière de sanitaire.

IBR

L'allègement des prophylaxies a été acté par l'arrêté du 5 novembre 2021 pour être en conformité avec la loi de santé animale.

Cet arrêté survenu après la date de début des prophylaxies a engendré des tensions en région suite à une impréparation du logiciel SIGAL et des OPA pour une mise en œuvre dès cette campagne. Par conséquent, certains départements ont fait le choix de reporter à la campagne 201/2022 l'allègement.

Le SNVEL se satisfait des avancées sanitaires qui permettent une baisse du nombre de prélèvements dans les cheptels bovins allaitants mais les négociations tarifaires vont devoir être anticipées afin de poser de façon sereine le débat sur la rémunération de notre mandat sanitaire. Une contractualisation de notre veille sanitaire doit être envisagée par les OPA avec une tarification nationale.

BVD

Une réglementation sur les mouvements est attendue afin d'accélérer le plan d'assainissement national. La présence en élevage des vétérinaires dans la mise en place des plans et une juste rémunération de leurs conseils est un point de vigilance pour le SNVEL.



Liste des maladies

L'application de la LSA au niveau national a entraîné une modification profonde de la classification des maladies. 2022 devrait être la finalisation des actions à mener pour gérer les différents dangers sanitaires avec un désengagement important de l'état et une gestion totale par les éleveurs (GDS France).

Brucellose

Le cas d'un élevage positif en Brucellose en Haute-Savoie, au mois de novembre, repose la question de l'abattage total d'un troupeau de bovins par rapport à des cas endémiques dans la faune sauvage. C'est un sujet sur lequel nous devons rester vigilant avec une vision One Health.

Gouvernance Sanitaire

La volonté de l'état de se désengager dans la gestion du sanitaire et la possibilité pour de nouveaux acteurs privés d'être organisme à vocation sanitaire (OVS) (modification du code rural du 22/10/2021) risquent de remettre en cause le rôle prépondérant de GDS France au niveau national. La garantie d'un interlocuteur indépendant doit être une condition primordiale pour que les vétérinaires gardent leur place dans l'excellence sanitaire Française.

Le cursus vétérinaire

L'enseignement vétérinaire est devenu un business comme un autre, comme le démontre le développement d'établissements privés à travers l'UE. La France n'est plus une exception puisque la loi a donné la possibilité aux établissements d'enseignement supérieur agricole privés d'intérêt général et sous contrat avec l'État d'ouvrir des écoles vétérinaires privées. Un des motifs officiels a été la pénurie actuelle de vétérinaires mais les premiers diplômés ne sortiront pas avant 5 ans et ne s'installeront pas avant au moins 7 ans, période pendant laquelle la pénurie aura augmenté ou aura été partiellement comblée par les cohortes sorties de certaines écoles privées ou publiques européennes installées depuis longtemps. Quoiqu'il en soit, le sujet a été largement débattu au sein de la profession, et le SNVEL, appuyé par d'autres organisations vétérinaires, s'est assuré que l'examen du dossier de candidature d'une école vétérinaire privée par les experts de l'EAEVE-FVE soit inscrit dans la loi. Toutefois une visite officielle d'accréditation EAEVE-FVE ne peut avoir lieu qu'une fois la première promotion sortie. Par ailleurs, le SNVEL siège au sein de la « commission consultative sur l'enseignement supérieur vétérinaire privé d'intérêt général », ce qui lui permet de suivre ce dossier au plus près.

En parallèle, une augmentation des moyens financiers et humains a été octroyée aux 4 écoles nationales vétérinaires, ce qui devrait leur permettre de faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants, de mieux répondre aux enjeux actuels et de maintenir leurs accréditations.

2021 a été l'année de la mise en place de la classe préparatoire intégrée dont les buts sont de raccourcir la durée des études vétérinaires et surtout de diversifier les origines sociales et territoriales des futurs vétérinaires. A noter que la sélection à partir d'entretiens, en plus de l'excellence du niveau scolaire, a déjà été adoptée par de nombreux pays, et qu'il s'agit parfois de l'unique mode de sélection de certaines universités.

Au niveau de l'UE, le SNVEL s'est engagé auprès de la FVE et de l'EAEVE pour demander la révision de la directive « qualifications professionnelles » (2005/36/CE révisée 2013/55/UE), en particulier son annexe V qui liste, de manière désormais obsolète, les disciplines d'enseignement. Toutes les organisations vétérinaires demandent son remplacement par la liste des compétences à acquérir pour exercer en tant que vétérinaire. Il n'aura échappé à personne la faible motivation de la Commission, heureusement compensée par celle des personnes impliquées dans ce dossier et qui ont fait évoluer le curriculum et le système d'accréditation européen.

Enfin, le SNVEL a créé STAGEVET, le site de rencontre entre les étudiants et les clientèles, en partenariat avec les ENV et la DGER, et avec la participation de l'AVEF, l'AFVAC et la SNGTV. Ce sont donc tous les vétérinaires qui se retrouveront sur une liste unique à disposition des étudiants pour faciliter leur choix de stages et multiplier leurs expériences en clientèle, mais aussi pour une porte d'entrée vers un recrutement. Les étudiants connaissent souvent mal le métier de vétérinaire en clientèle, en particulier la vie professionnelle en zones rurales. Leur faire découvrir ces lieux pendant leurs études pourra ainsi leur donner envie d'y revenir.

Le médicament vétérinaire : le Snel maintient sa vigilance

Alerte sur les antibiotiques en 2021

Le règlement (UE) 2019/6 sur le médicament vétérinaire dont nous parlons maintenant depuis plusieurs années a été adopté au Parlement européen en 2019 pour une application en 2022. Après une lutte dès le début des discussions contre le découplage un temps défendu par la rapporteure Françoise Grossetête, le SNVEL s'est mobilisé tout au long du processus législatif européen pour aboutir à un texte à peu près équilibré sans grande révolution pour les vétérinaires français.

Mais ce texte comporte des actes délégués, dont un établissant les critères permettant de réserver des antimicrobiens à l'usage exclusif de la médecine humaine. Cela se traduit concrètement par une liste d'antimicrobiens classés en 4 catégories, liste établie par l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) qui tient compte des avis de l'OMS, de l'OIE, de l'ECDC et de l'EFSA, et de la situation européenne en termes de santé et d'antibiorésistance.

Il aura fallu encore mener bataille au cours de l'été et jusqu'à début septembre pour écarter la menace (infographie page suivante) d'une suppression d'une grande partie de l'arsenal thérapeutique disponible pour les vétérinaires. En effet, la proposition de résolution 2021/2718 déposée par un député Vert Allemand, Martin Haüsling, qui ne se basait sur aucun critère scientifique et, encore et toujours, sur des croyances dépassées concernant l'usage des antibiotiques dans le secteur animal et sur une interprétation erronée des recommandations de l'OMS* aurait abouti à la suppression de près d'un tiers des AMM disponibles et aurait ainsi compromis non seulement la santé et le bien-être des animaux, mais aussi la santé publique et la sécurité sanitaire des aliments.

A titre d'exemples, la mise en œuvre de l'objection à l'acte délégué aurait notamment eu pour conséquences concrètes l'absence de traitement efficace pour un grand nombre d'infections :

- Pour les bovins : les infections de la mamelle et les infections respiratoires à mycoplasmes ;
- Pour les chevaux : la rhodococcose ;
- Pour les chiens : de nombreuses infections dues à des bactéries résistantes aux antibiotiques « classiques » et qui présentent un risque particulier pour la santé publique et notamment des zoonoses comme la leptospirose, des infections à staphylocoques dorés ou des salmonelloses,
- Pour les chats : des infections du foie, des yeux ou du système respiratoire.

Cependant, un certain nombre d'actes importants liés au même règlement sont toujours en suspens et ne seront pas prêts le 28 janvier 2022, date d'entrée en application. L'ordonnance mettant en conformité le Code de la Santé Publique et le Code Rural et de la Pêche Maritime n'est toujours pas parue, et les remarques que nous avons faites sur les projets qui nous ont été présentés ne sont pas suffisamment prises en compte.

Le SNVEL reste également mobilisé dans le comité de pilotage du réseau des vétérinaires référents en antibiothérapie avec les organismes techniques (SNGTV, AFVAC, AVEF).

* L'OMS reconnaît que la santé animale doit être prise en compte avant d'appliquer des contrôles, et recommande que la liste établie par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) soit également prise en considération.

LES SOLUTIONS THÉRAPEUTIQUES SAUVEGARDÉES

Retour sur les actions du SNVEL

26 MAI 2021

*La Commission européenne adopte l'acte délégué
Début de la période initiale de 2 mois pour l'examen de l'acte délégué par le Conseil et le Parlement*

9 JUIN 2021

Annonce en session plénière du Parlement européen de la saisine de la Commission ENVI

17 JUIN 2021

Martin Häusling est nommé rapporteur

28 JUIN 2021

*Présentation de l'acte délégué devant la Commission ENVI -
Echanges de vues - Formulation d'une objection par le rapporteur M. Häusling*

6 JUILLET 2021

Dépôt de la proposition de résolution par Martin Häusling

13 JUILLET 2021

Annonce en session plénière du Parlement européen de la saisine de la Commission ENVI

15 SEPTEMBRE 2021

Vote contre la proposition de résolution de Martin Häusling en session plénière du Parlement

26 OCTOBRE 2021

Entrée en vigueur de l'acte délégué

28 JANVIER 2022

Entrée en application du règlement européen 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires

24 JUIN 2021

La FVE et le SNVEL sont alertés que l'acte délégué pourrait être remis en cause

28 JUIN 2021

Envoi de la position SNVEL/FVE à tous les euro-députés français de la Commission ENVI + chef de délégation FR complété par de nombreux échanges téléphoniques

8 JUILLET 2021

Envoi de la position SNVEL/FVE à tous les euro-députés français de la Commission ENVI + chef de délégation FR complété par de nombreux échanges téléphoniques

8 SEPTEMBRE 2021

Envoi de la position SNVEL/FVE à tous les euro-députés français des groupes Renew, PPE et S&D

9 SEPTEMBRE 2021

Publication d'une Tribune dans le Monde

La science est entendue. L'arsenal thérapeutique est sauvé !

Une équipe mobilisée



23 jours de travail cumulés



+ de 500 mails reçus



+ de 100 heures



+ de 300



+ de 20



1 position paper FR
Plusieurs PP EPRUMA & FVE



1 tribune - Le Monde
2 articles UE

Le social et la formation

Service juridique social

Le SNVEL reçoit en moyenne chaque mois en moyenne 120 demandes de consultations juridiques de ses adhérents auxquelles il répond.

Un nouvel outil pratique pour la prévention des risques



Grâce à un travail conjoint du SNVEL, de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) et la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie), un outil gratuit et en ligne (OIRA : Online interactive Risk Assessment) dédié à la prévention des risques a été mis en place pour la création du document unique d'évaluation des risques (DUER).

Un dépliant sur les principaux risques professionnels et les mesures de prévention recommandées aux vétérinaires a également été créé.



Travaux de la commission paritaire nationale

La commission paritaire, dans laquelle le SNVEL représente les employeurs, s'est réunie à 19 reprises en 2021, dont 7 fois pour des réunions techniques.

L'activité de négociation des conventions collectives dans le secteur des établissements de soins vétérinaires a conduit aux conclusions suivantes :

- **Co-gestion de la complémentaire santé**

Appel d'offre : à l'initiative du SNVEL, deux appels d'offre, pour la mutuelle et la prévoyance des salariés, ont été menés pour remettre en concurrence l'organisme actuellement gestionnaire : Pour la prévoyance, seule AG2R a répondu. Il lui a cependant été imposé de nouvelles contraintes.

- Pour la mutuelle, deux organisations ont été recommandées : AG2R et Uniprévoyance (adossée au groupe GPM). À cette occasion la progressivité des garanties a été améliorée, notamment en optique, sur certains actes médicaux et sur les options.

Les partenaires sociaux ont décidé d'augmenter le taux de cotisation de la prévoyance pour la première fois, pour tenter de résorber le déficit. Il est fixé depuis le 1er mars 2021 à 1,76 % pour les non vétérinaires, et à 2,23% TA et 3,77% TB pour les vétérinaires.

- **Valorisation du tutorat**

Un accord a été finalisé pour valoriser les salariés qui sont chargés par leur employeur du tutorat d'un apprenant. Il prévoit notamment une gratification de 4 points conventionnels par mois par salarié tuteuré durant toute la durée de l'apprentissage.

- **Formation professionnelle**

Les partenaires sociaux ont décidé la prise en charge du salaire par l'OPCO lors des formations en classe virtuelle et en e-learning ; ils ont décidé que de nouvelles formations, notamment en e-santé, devaient bénéficier de financements prioritaires et ont aligné la durée de formation des salariés en contrat de professionnalisation sur celle des apprentis, pour le titre d'ASV GIPSA.

- **Négociation des rémunérations minimums conventionnelles**

La valeur du point 2022 a été fixée à 16,16 €, ce qui représente une hausse de 2,99 % par rapport à cette année, soit 0,2 % au-dessus de l'inflation de l'année (mesurée en novembre).

- **Fusion des conventions collectives**

Les partenaires sociaux ont accéléré le rythme de fusion des deux conventions collectives, dans l'objectif d'aboutir à une convention collective fusionnée à la fin de l'année 2022.

- **Promotion de la formation ASV**

Le portail devenir-asv.com a été créé avec le soutien de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche vétérinaire (CPNE-FP).

Conçu pour les candidats mais aussi pour les auxiliaires vétérinaires salariés, le site devenir-asv.com vise à informer largement sur le métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, les parcours de formation et les conditions d'admission ainsi que sur les enjeux du métier et les évolutions de carrière d'un(e) ASV.

Grâce à ces 3 rubriques : Devenir ASV, Découvrir le métier et construire sa carrière, toutes les informations essentielles sont réunies pour renseigner au mieux le grand public mais également les ASV en poste.

Mise en ligne en juin 2021, il compte à ce jour plus de XXX connexions



DEVENIR AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

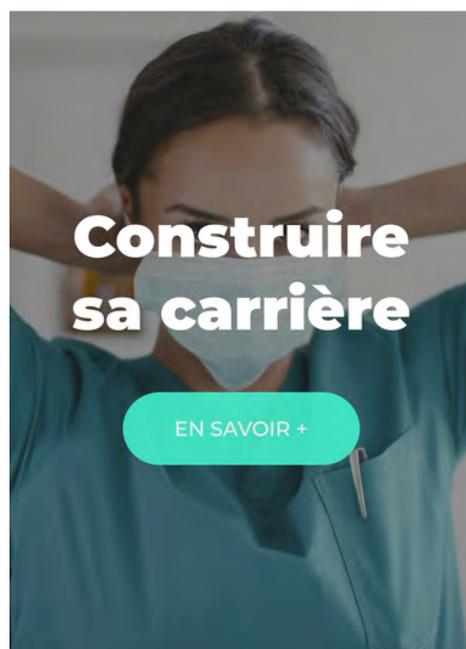
Un portail d'information pour mieux s'y retrouver et comprendre les différentes possibilités de formation autour du métier d'auxiliaire vétérinaire.



Les enjeux du métier d'ASV sont nombreux. Découvrez les évolutions de carrière possibles notamment grâce à la formation continue, à la VAE, ...



On vous en dit plus sur ce métier très plébiscité ! Un métier exigeant où l'on travaille en équipe et où l'on se forme tout au long de sa carrière. Qualités requises, secteurs d'activité, salaire, ...



devenir-asv.com

Le portail d'information pour les candidats à la formation et au métier d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (ASV)

L'indépendance

Nous avons tous pu constater en cette année 2021 l'accélération de l'entrée des capitaux non vétérinaires, parfois investisseurs étrangers, dans nos entreprises et le regroupement des établissements de soins sous une même gouvernance. Le SNVEL a voulu très vite en mesurer les impacts à court et long terme, en particulier sur le statut libéral, et au-delà sur l'indépendance du vétérinaire en exercice.

Nous avons constitué en janvier 2021 un groupe de réflexion sur ce sujet, nommé « groupe Patou », en référence au chien de Montagne des Pyrénées au caractère indépendant par excellence (vérification faite sur nos tables de consultation...).

Le SNVEL a voulu ce groupe éclectique et représentatif des différentes positions sur le sujet en faisant appel à ces 5 vétérinaires :

- Franck Crouzet, associé de la clinique Alliance – groupe Fovéa
- Christophe Hugnet, président du SSEVIF (Syndicat des établissements et structures indépendants de France)
- Pierre Mathevet, président de TIRSEV
- Yannick Pérennès, associé au CHV Pommery-Anicura
- Céline Porret, présidente d'Ergone

Avec une coordination par 3 administrateurs SNVEL : Françoise Bussiéras, Eric Lejeau et David Quint.

Ce groupe Patou a interrogé 14 professionnels « experts » du sujet, avec parmi eux des avocats, expert-comptable, gérant de GIE, manager de groupe de clinique, directeur de centrale d'achat vétérinaire, dirigeant de laboratoire pharmaceutique vétérinaire et représentant de laboratoires d'analyse indépendants d'humaine.

Leurs verbatims sont regroupés dans un rapport publié en juillet 2021 et mis à la disposition des confrères sur le site veterinaireliberal.fr. C'est devenu une lecture incontournable pour tout vétérinaire approché par un groupe.

En voici quelques points à retenir :

- certaines décisions sont définitives.
- notre profession est aujourd'hui florissante et intéresse ceux qui veulent « faire de l'argent ».
- il faut surveiller de très près les contrats sur la question des litiges et savoir en particulier où se règlent les conflits, selon quelle législation ?
- il ne faut faire confiance qu'aux réponses écrites.
- il est conseillé d'étudier l'organisation capitalistique de l'actionnaire et voir comment elle peut évoluer.
- il est intéressant de regarder combien de personnes sont décisionnaires sur la revente de la majorité des parts. Si ce nombre est très faible (même si ce sont des vétérinaires) se dire que ça pourra changer de mains très facilement, prendre l'exemple de certains GIE qui appartenaient au départ à des vétérinaires, ou plus récemment de petits groupes revendus à plus grand.
- les très gros groupes avec capital stable sont plus lisibles dans le temps.

Le groupe Patou continue son travail en explorant le point de vue des praticiens. Une enquête a été réalisée à l'automne 2021 avec environ 1500 réponses, ses résultats seront diffusés au cours du 1er trimestre 2022.

Quelle est la position du SNVEL ? Ce sera celle de ses adhérents, qui sont pour certains dans des entités indépendantes et pour d'autres déjà liés à des investisseurs. Aujourd'hui grâce au rapport Patou, le SNVEL informe et éclaire. On sait que ceux qui partent bientôt à la retraite sont les principaux intéressés par la vente à des investisseurs, ou ceux qui n'ont pas d'autre solution de revente, pour les autres la question est plus ouverte et nécessite un débat, qui a été entamé lors d'une demi-journée de conférences SNVEL-Ergone au congrès AFVAC de Bordeaux. Il sera poursuivi entre adhérents lors des Universités du SNVEL à Nantes le 7 avril 2022.

La protection sociale

La protection sociale des vétérinaires est gérée et conduite par le Conseil de la Protection Sociale des Indépendants (CPSTI) et la Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires CARPV (1).

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'indemnités journalières pour les professionnels libéraux à compter du 1er juillet. C'est la suite logique d'une motion votée par le conseil d'administration de feu le RSI des professions libérales lors de l'une de ses dernières réunions à Nîmes le 14 septembre 2018.

A condition d'être affilié depuis plus d'un an au régime des professions indépendantes ou à un régime permettant de bénéficier d'IJ, moyennant une cotisation de 0,3% des revenus, les libéraux bénéficient à partir du 3ème jour d'arrêt et pour 87 jours d'une indemnité journalière en cas d'arrêt maladie égale au 1/730e de la moyenne des revenus annuels des trois dernières années plafonnées à 3 PASS (3 * 41136 €).

Ce dispositif permet également aux libéraux d'avoir accès au dispositif du temps partiel thérapeutique.

Cependant, pour une couverture optimale, il ne faut pas oublier de se rapprocher de son assureur privé pour compléter éventuellement ces indemnités.

Les budgets d'action sanitaire sociale du CPSTI ont été considérablement augmentés pour faire face à la crise COVID, et soutenir les indépendants en difficulté.

Les cotisations sociales ont été appelées sur des revenus diminués de 50%.

Les plans d'apurement des cotisations sont envoyés au fur et mesure et peuvent être étalés sur trois, voire cinq ans.

L'accompagnement des indépendants a été massif et nous espérons que ces aides seront maintenues ces prochaines années. Les demandes d'aide au paiement des cotisations peuvent être faites au niveau des commissions d'action sociale des CPSTI régionaux, hébergées par les URSSAF. De même, la CARPV dispose d'un fonds d'action sociale pour répondre aux vétérinaires en difficulté.

Les CPAM dans les départements disposent également d'un fonds d'action sociale pour les indépendants pour prendre en charge les problèmes médicaux non couverts par l'assurance maladie, et ainsi aider au maintien en activité.

Sur le plan fiscal, la disparition de la DSI et son intégration à la déclaration générale des revenus a été aussi un facteur de simplification des démarches des indépendants.

Enfin l'année 2021 a été marquée par le lancement lors de la journée de l'U2P le 16 septembre par le président de la République d'un plan en 20 mesures en cinq axes.

En particulier, on peut noter une meilleure protection du conjoint-collaborateur, la modulation en temps réel de ses cotisations et contributions sociales en fonction de ses revenus, la suppression des pénalités en cas de sous-estimation de ses revenus, la neutralisation des effets de la crise sanitaire sur le montant des indemnités journalières.

L'année prochaine verra l'ouverture d'un portail dédié à la protection sociale des indépendants, porte d'entrée à l'ensemble des services indispensables à sa bonne gestion.

(1) L'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) via l'U2P (Union des Entreprises de Proximité) désigne ses représentants au CPSTI. Les vétérinaires libéraux élisent leurs représentants au conseil d'administration de la CARPV.

La biodiversité

En tant que vétérinaires libéraux, spécialistes du monde animal, nous ne pouvons nous départir des notions de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Impliqués au quotidien, nous réalisons plus que jamais le rôle que nous devons jouer pour enrayer les épizooties et préparer le monde de demain.

C'est à ce titre que le SNVEL a créé voilà 12 ans un pôle biodiversité, pour remettre en cohérence l'ensemble de nos compétences et actions dans ces divers domaines et d'être un maillon fort de cet écosystème « Santé & Environnement ». A cet égard, nous veillons à être présents dans les diverses instances de réflexion afin d'avoir une action positive et réfléchie sur les politiques environnementales. Notre vue est toujours transversale et nous donne légitimité à commenter ou orienter des politiques publiques.

Le SNVEL est représenté à de nombreuses instances décisionnelles au sein du ministère de la Transition Écologique et Solidaire, comme le Conseil national de la protection de la nature, la commission « santé & biodiversité », la commission « faune sauvage captive », la commission « BEA en parc zoologique », le « comité scientifique du plan loup ». Notre parole est entendue et à travers nous, l'ensemble des vétérinaires libéraux est mis en valeur.

Nous consacrons 20 jours par an à organiser ou à participer à des événements et à susciter des réflexions en ce sens en lien avec le ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les écoles vétérinaires, les autres OPV, les diverses institutions, les parcs nationaux et les fondations : ces collaborations continuent et sont fructueuses.

A titre d'exemple, nous avons créé le module Biodiversité avec l'AFVAC depuis 2015, dont le succès ne cesse de s'accroître. Nous travaillons avec l'association Eco-Veto à la mise en place de fiches pratiques et à leur diffusion au grand public et via les médias vétérinaires. Nous avons co-construit avec eux et APFORM, un module écoresponsabilité proposé à toute la profession. Nous avons participé à l'élaboration de la table ronde Biodiversité des JNV 2019 et nous avons créé un groupe de réflexion et de partage à la suite de cette première édition.

C'est autant de temps, de projets, d'initiatives et d'énergie que le SNVEL consacre au pôle Biodiversité, pour mettre en avant une profession libérale qui se veut responsable et engagée durablement sur les enjeux sanitaires, sociaux & environnementaux.

La collaboration libérale

Selon les observations du groupe SNVEL à travers les retours terrains de RESOVET, son usage est très souvent positif pour les 2 parties, et selon Patrick Cavanna, expert comptable chez R2C, la Notice Collaboration Libérale publiée par le SNVEL en 2018 a fortement contribué à améliorer la situation. Un bon nombre de vétérinaires soucieux de bien faire prennent conseil pour construire leur contrat.

Face à cela, la Hotline sociale du SNVEL, tenue par Robin Lunetta à la Maison des Vétérinaires à Paris, voit encore de trop nombreux appels de jeunes collaborateurs désemparés quand ils réalisent le montant des charges à déduire des honoraires perçus. Il existe donc encore un mésusage de ces contrats contre lequel le SNVEL a souhaité agir, pour éviter que l'entrée dans le statut libéral soit une mauvaise expérience et parfois une des causes de l'abandon du métier.

Le conseil d'administration du SNVEL du 17 juin 2021 a voté 2 résolutions : favoriser la collaboration libérale face au salariat et proposer un montant de rémunération minimale conseillé par journée de collaboration.

Trois administrateurs ont travaillé sur ces sujets : Jérôme Frasson, Françoise Bussiéras et Olivier Serre, accompagnés par Robin Lunetta. Leur travail en réunions en juin et septembre a été complété par une visioconférence en décembre 2021 avec les délégués SNVEL.

Cette concertation a permis de valider une position SNVEL qui sera transcrite dans la nouvelle édition de la Notice collaboration libérale début 2022. Il est clairement affiché un montant minimal d'honoraires conseillé par jour pour un vétérinaire libéral débutant et pour un vétérinaire ayant 4 ans d'ancienneté. Le calcul est fait à partir du coût total salarié échelon 2 et échelon 4 en forfait jour.

Même si la collaboration libérale n'est soumise légalement à aucune contrainte de rémunération minimale, cette position SNVEL sur un minimum conseillé va donner un repère aux futurs signataires de ces contrats.

MONTANT MINIMUM CONSEILLE POUR LES HONORAIRES PAR JOUR EN COLLABORATION LIBERALE :

- pour un vétérinaire thésé à la sortie de l'école : 229 € HT par jour.
- pour un vétérinaire ayant 4 ans d'ancienneté : 337 € HT par jour.

Vétérinaires pour tous



Le SNVEL était déjà très impliqué dans VPT dans les années 90, et a toujours amèrement regretté l'arrêt quasi-complet de cette initiative à la suite de plaintes non dénuées d'intérêts. Lors de la Journée Nationale Vétérinaire 2020, nous avons eu le plaisir d'animer la table-ronde sur la médecine solidaire, ce qui a permis de remettre VPT sur le devant de la scène. Relancer VPT était également la recommandation d'action No.5 de VetFuturs France.

Le SNVEL, en s'associant au CNOV et à l'AFVAC, a souhaité ainsi aider les vétérinaires, qui sont les premiers contributeurs à la protection animale, en leur fournissant un appui structurel, administratif, juridique et financier tout en favorisant et développant la collaboration et les échanges avec les organismes sociaux, les pouvoirs publics et les associations de protection animale, dans l'intérêt des plus démunis. Le ministère de l'Agriculture, en incluant VPT dans son plan de relance, a été l'accélérateur du projet, l'objectif étant donc de renforcer et de pérenniser la médecine vétérinaire solidaire et ainsi apporter des soins aux animaux des personnes les plus démunies.

Le dispositif prévoit jusqu'à fin 2022 deux types d'actions :

1. La prise en charge d'une partie des vaccins, identifications, stérilisations et soins des animaux dans les établissements de soins vétérinaires. Les populations ayant de faibles ressources et identifiées en tant que telles par les mairies et leurs centres d'action sociale pourront faire soigner leurs animaux pour 1/3 du coût. Les 2/3 restants seront pris en charge pour moitié par le dispositif « Vétérinaires Pour Tous » et par le vétérinaire adhérent concerné.
2. Le financement d'unités mobiles de soins vétérinaires solidaires dans les quatre régions disposant d'une école nationale vétérinaire : Ile-de-France, Occitanie, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône Alpes pour permettre à des populations fragiles ou désocialisées de faire vacciner, identifier et soigner leurs animaux gratuitement en s'appuyant notamment sur la participation et la mobilisation des étudiants des écoles nationales vétérinaires, et en lien avec les associations de protection animale.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site (<http://www.veterinairespourtous.fr>), et tous les vétérinaires peuvent contacter leur VPT régional ou demander de recevoir la « Mallette VPT » contenant l'ensemble des documents, et ce, par simple demande auprès de secretariatvpt@gmail.com.

Le SNVEL incite chaque vétérinaire à s'engager dans cette action car :

- Il s'agit d'une réelle attente sociétale,
- L'État nous montre sa confiance en nous déléguant la gestion de 4,5 millions €, pour la première fois dans notre Histoire ! Notre éthique et notre professionnalisme nous permettront de répondre à ces attentes,
- Chaque établissement de soins est confronté à des clients aux ressources limitées, et l'implication de chacun permettra de proposer des solutions en tous points du territoire, démontrant une fois de plus l'intérêt du maillage de notre profession. Et plus les vétérinaires seront nombreux à adhérer, moins la charge sera lourde pour chacun.

Une chose est certaine : si nous échouons, la médecine solidaire sortira définitivement des mains des vétérinaires avec sûrement des conséquences sur l'image de la profession.

Les filiales

apform
Pour l'entreprise vétérinaire

SAPV

FORMAVETO

i-fap
Identification de la faune sauvage protégée

RESOVET
pour votre projet

I-CAD
Identification des carnivores domestiques

LaDépêche
www.depecheveterinaire.com
Vétérinaire

APFORM est composée d'une équipe de 35 personnes entièrement consacrée à la formation des équipes vétérinaires.

Depuis septembre 2020, APFORM, organisme de formation de la branche vétérinaire, devient également l'organisme certificateur. Suite à la dissolution du GIPSA (un nouveau contexte issu du retrait de l'État des Groupements d'Intérêt Publics), APFORM a intégré les missions de certificateur et délivre désormais le titre ASV.

APFORM est dorénavant l'interlocuteur unique auprès des vétérinaires employeurs pour la formation et la certification des auxiliaires en apprentissage.

La marque GIPSA connue du monde vétérinaire n'a pas disparu, elle est maintenant le label du titre ASV et des parcours certifiants (Certificat de Qualification Professionnelle - CQP) délivrés par APFORM (titre ASV-GIPSA, CQP CCV-GIPSA, CQP ACC-GIPSA, CQP TSV-GIPSA).

Voici Julien
Julien est actuellement en alternance dans l'un des centres du réseau d'APFORM.

Il suit la formation pour devenir Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire en vue **d'obtenir le titre ASV-GIPSA** reconnu à l'échelon 5 de la convention collective des cliniques vétérinaires.

APFORM est l'organisme de formation de Julien et c'est également l'organisme certificateur qui évaluera les capacités de Julien à devenir ASV.

Depuis la dissolution du GIPSA, APFORM devient l'unique interlocuteur concernant la formation ASV échelon 5.



La certification Qualiopi

En septembre 2021, APFORM a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation,
- Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience,
- Actions de formation par l'apprentissage.

Cette certification représente une reconnaissance de la qualité de nos formations et de notre engagement dans une démarche d'amélioration continue et constitue la récompense d'un travail collaboratif ambitieux.

Le Comité Scientifique d'APFORM

Créé officiellement au premier semestre 2020, le comité scientifique APFORM s'est réuni pour la première fois le 09 juillet 2020. Il est composé d'Organisation Professionnelles Vétérinaires (OPV) et de représentants des auxiliaires et des écoles vétérinaires.

Sa mission : être force de proposition de nouvelles formations en adéquation avec les besoins des établissements de soins vétérinaires ; être le garant de la qualité scientifique des contenus de formation.

Parmi les sujets proposés, deux ont abouti à la création de nouvelles formations pour les équipes vétérinaires en poste : « Maîtriser les services de E-santé vétérinaire » et « En route vers une clinique vétérinaire écoresponsable ! »

De nouveaux sujets sont à l'étude dont l'évolution des compétences des ASV ou des besoins de type RH pour les vétérinaires, concernant le management ou la définition du plan de formation des équipes.

Le comité scientifique APFORM c'est :

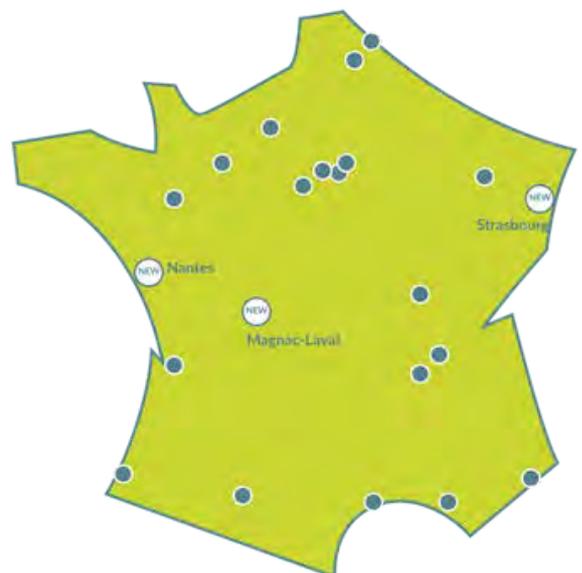
- Des spécialistes de toutes les disciplines qui apportent leur expertise scientifique
- Des membres en prise directe avec les besoins métiers car praticiens et utilisateurs de formation,
- Un lieu unique d'échanges sur les perspectives de formation et de nouveaux services pour les entreprises vétérinaires

La formation ASV – Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire en apprentissage

La formation ASV en apprentissage d'APFORM s'appuie sur une modalité d'apprentissage très favorable, tant pour les candidats qui bénéficient d'une rémunération sur les deux années de leur parcours que pour les employeurs qui reçoivent une aide exceptionnelle pour l'alternance. Le dispositif de l'apprentissage permet aux entreprises de bénéficier d'une aide unique pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans (âge requis pour suivre la formation ASV).

Les cliniques vétérinaires peuvent par ce dispositif de deux ans participer à la formation et se rassurer sur la qualité et la motivation de l'apprenti. Elles vont employer un personnel qualifié et motivé avec lequel l'équipe aura déjà établi une complicité qui ne peut être que bénéfique pour le bon fonctionnement des structures.

La profession a besoin de plus en plus d'ASV formés et diplômés. La volonté d'APFORM est donc de répondre à cette attente tout en s'assurant de l'employabilité des jeunes formés et en sélectionnant des organismes de formation partenaires de qualité à proximité des cliniques vétérinaires. APFORM a poursuivi le développement de son maillage territorial en ouvrant en 2020 et 2021 sept centres (L'oudon, Bayonne et Antibes en 2020 ; Maisons-Alfort, Plombières-lès-Dijon, Montpellier et Roubaix en 2021), et huit promotions supplémentaires. Ce développement se poursuit en 2022 avec l'ouverture de 3 nouveaux sites de formations à Strasbourg, Magnac-Laval et Nantes pour atteindre ainsi 22 centres sur toute la France.



Durant la crise sanitaire, APFORM et les centres partenaires de son réseau, ont mis tout en œuvre pour maintenir une continuité pédagogique. Les équipes ont adapté les modalités pédagogiques en fonction de l'évolution sanitaire pour maintenir la qualité de la formation et garder le lien avec l'alternant et l'employeur.

La formation continue

L'accroissement de l'activité des cliniques vétérinaires nécessite une optimisation de la qualité des soins prodigués. Pour répondre à cette évolution et aux attentes toujours plus fortes des propriétaires pour leurs animaux, les vétérinaires ont besoin d'auxiliaires formé(e)s et expérimenté(e)s. Pour cela, la formation continue est la solution la plus adaptée. La formation n'est pas seulement une obligation légale mais un levier puissant de motivation et d'adaptation aux évolutions de l'environnement vétérinaire.

Les parcours certifiants :

APFORM propose au personnel en poste la possibilité de suivre des formations en vue d'obtenir des Certificats de Qualifications Professionnelles (CQP) :

- Le CQP Conseiller en Clientèle Vétérinaire (CQP CCV-GIPSA)
- Le CQP Auxiliaire Conseil en Comportement et bien-être animal (CQP ACC-GIPSA)

En 2021, APFORM a enrichi son offre en proposant un troisième CQP : Technicien en Soins Vétérinaires (CQP TSV-GIPSA) qui a pour objectif de perfectionner les techniques de soins des ASV.

Chaque parcours est organisé par bloc de compétences. C'est en obtenant la certification de tous les blocs du parcours que les participants obtiennent le CQP. Les formations sont proposées en présentiel ou à distance et sont toutes animées par des formateurs experts.

De nouvelles modalités d'apprentissage :

Avec la crise de la COVID-19, APFORM a adapté le format de son offre en proposant de nouvelles modalités d'apprentissage :

Les formations blended learning : Combinaison de formations à distance et en présentiel, ce format permet aux participants de se former à leur rythme sur la partie théorique. La journée de formation présentiel est consacrée à des mises en situation concrètes et à l'analyse des expériences professionnelles.



Les formations digitales : Sur une plateforme dédiée, les participants peuvent suivre à leur rythme des programmes de formations 100% digital pour se former sur des thématiques précises avec de nombreuses ressources (contenu interactifs, fiches de synthèse, quiz...). Les ASV peuvent échanger entre eux via la plateforme mais également avec un formateur APFORM.

Les formations à distance : Animé par un formateur expérimenté, ces formations en visio recréent l'environnement d'une formation en présentiel avec tous les avantages du digital. Le plus souvent organisé en demi-journée afin de permettre une qualité pédagogique, elles permettent de suivre un programme identique ou similaire au présentiel.

En 2021, APFORM a proposé 45 thèmes de formations à distance dans son catalogue (soit + de 55% de la planification).

Apform

Les chiffres clés 2021

LA FORMATION EN ALTERNANCE

34 promotions entrantes
2290 ASV en formations*

1602 Structures vétérinaires ont accueilli un alternant ASV

88% des employeurs vétérinaires recommandent la formation APFORM

84 % de réussite

79 % d'insertion professionnelle en sortie de formation

**(Alternants en cours de formation, première et deuxième année confondues)*

NEW Nantes

LA FORMATION CONTINUE

919 Auxiliaires vétérinaires salariés formés

564 Structures vétérinaires clientes

96 % de taux de satisfaction des formations suivies

97% des stagiaires recommandent les formations
APFORM

LA VAE

327 candidats ont présenté leur dossier VAE devant le jury

69% réussite

96% des candidats recommandent ce dispositif

Toutefois, en intégrant les solutions digitales dans son offre de formation, APFORM continue de proposer les formations en présentiel, essentielles dans certains domaines comme le perfectionnement des soins techniques ou des modules dédiés à l'image professionnelle ou encore des ateliers pratiques.

Quelle que soit la modalité d'apprentissage choisie, APFORM s'adapte aux besoins des structures vétérinaires pour toujours être au plus proche de la réalité du métier.

Concernant les formations à distance :

- 96% de taux de satisfaction
- 97% des stagiaires recommandent les formations à distance APFORM

Concernant les formations en présentiel :

- 96% de taux de satisfaction
- 98% des stagiaires recommandent les formations en présentiel APFORM

Le développement de la VAE

Il est également possible pour les Auxiliaires Salariés non diplômés d'obtenir le titre d'ASV par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). APFORM est le seul organisme de formation habilité à certifier et à accompagner le salarié ou l'auxiliaire vétérinaire pour l'obtention de la certification du titre ASV-GIPSA. Tout auxiliaire ayant travaillé au minimum durant 1 an en équivalent temps plein peut effectuer une demande pour obtenir sa VAE et faire reconnaître son expérience professionnelle.





La SAPV, créée par le SNVEL pour assurer fournitures et services aux vétérinaires présente des résultats positifs. Notamment distributrice de la quasi-totalité des marques de puces électroniques pour les animaux domestiques mais également pour la faune sauvage captive et pour les équidés, elle approvisionne les vétérinaires avec une qualité de service optimale. La SAPV fournit également imprimés, passeports et outils d'affichage ou du quotidien des vétérinaires.



La partie formation PCR (FORMAVETO), affectée par la période COVID limitant la tenue de formations en présentiel, reprend doucement son activité.

Les relations avec les fabricants sont bonnes, satisfaits des efforts faits au niveau économique et des communications mises en place. Le départ à la retraite programmé de notre directeur délégué Philippe Mirepoix pour le courant de l'année 2022 nous oblige à anticiper une réorganisation qui nous a occupés tout au long de 2021 pour aboutir prochainement, conformément au programme.



i-FAP, service de la SAPV, rencontre plus de difficultés en raison des volumes d'identifications très en deçà des volumes estimés par le ministère de tutelle, le Ministère de la Transition Écologique au cours de l'appel d'offre et des discussions sont en cours pour trouver un modèle plus conforme aux attentes des deux parties avant une nouvelle délégation prévue pour 2023.

Sapv

Les chiffres clés 2021

NOMBRE DE PUCES DISTRIBUÉES

1 190 000

NOMBRE DE PASSEPORTS DISTRIBUÉS

520 000

PERSONNES FORMÉES PCR

411

ESTIMATIONS ET MISSIONS RESOVET

190

I-CAD dont l'actionnariat est constitué pour moitié du SNVEL et de la SCC assure la gestion du fichier des carnivores domestiques en délégation de service public. La tutelle est le Ministère de l'Agriculture (DGAL).

Ce positionnement offre la meilleure place aux vétérinaires dans la réalisation des actes d'identification. Ce qui n'est pas le cas dans de beaucoup d'autres pays européens.

L'expérience et les compétences acquises aux cours des dix dernières années permettent aujourd'hui à I-cad de proposer des services hors de la délégation aux entreprises de la filière. Ces services relèvent des compétences en protection des données, du système d'information, de la conduite de projet et d'analyse des données de la base.

L'activité 2021 confirme la tendance de 2020 avec une hausse de chiffre d'affaires supérieure à 10%, un léger tassement en fin d'année.

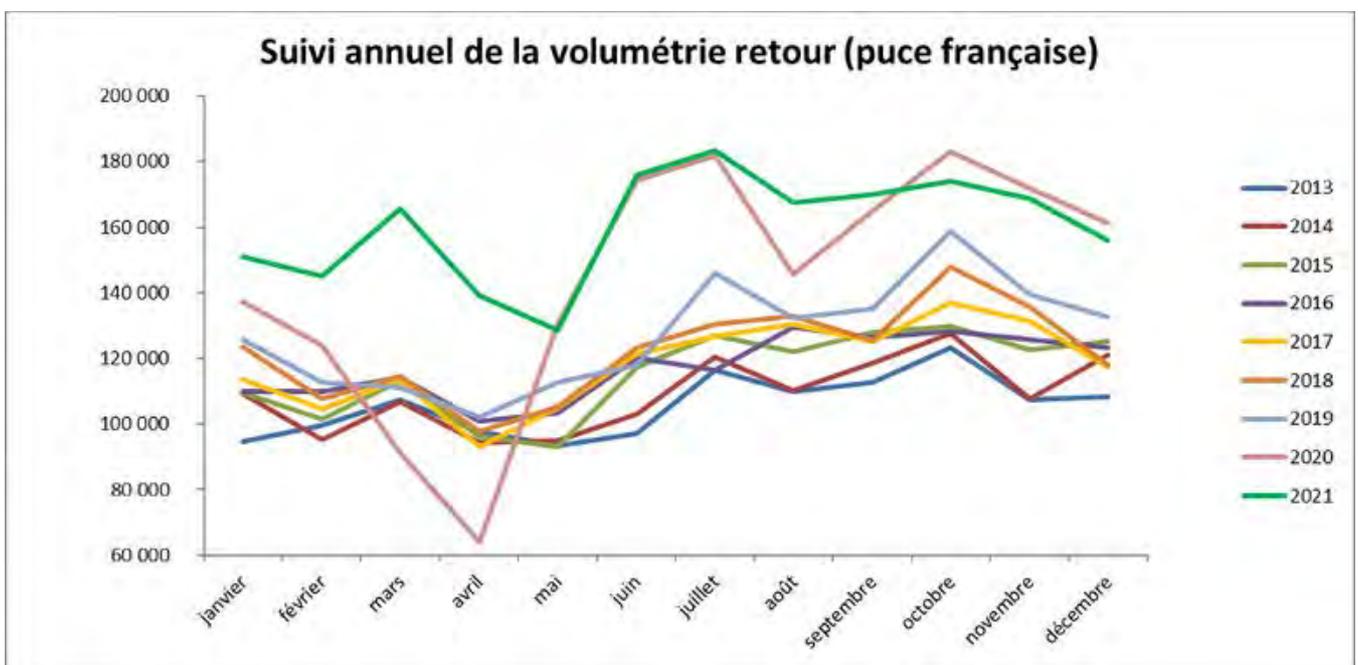
L'année 2022 marque la fin de la délégation actuelle, un audit du CGAER a débuté depuis le printemps 2021. Il devrait poser les bases du futur cahier des charges de l'appel à candidature. Les modalités de digitalisation de la carte, la place de l'open data, et surtout le « périmètre de la délégation » sont des enjeux majeurs pour construire la stratégie de réponse à l'appel à candidature.

La loi « Dombreval » et la Loi de Santé animale donnent au fichier national plusieurs nouvelles missions : fourniture de données à l'Observatoire du bien-être animal, enregistrement des professionnels, sécurisation des annonces de cession d'animaux par les plates-formes. Un premier travail est en cours pour intégrer le contrôle de l'inscription au Lof et au Loof dans ce processus de vérification des annonces, un projet sera présenté lors du salon de l'agriculture.

Ce renforcement des missions est une opportunité, mais va alourdir la charge de l'année 2022, qui devra combiner des développements pour supporter les projets ci-dessus et la préparation de la réponse à l'appel à candidature.

Pour être en mesure de répondre à ces attentes, nous avons réorganisé la société : le service de recherche et développement dirigé par Samy Ait Amar et doté de trois collaborateurs, voit ses missions orientées prioritairement vers la gestion des projets. Le service informations (DSI) dirigé par Hervé Bernard, est en cours de ré-organisation, accompagné par une société externe, pour construire l'organisation du Système d'Information en vue de la nouvelle DSP et de la modernisation de nos processus. Le recrutement d'une nouvelle responsable de la communication est effectif depuis Janvier, Mme Karine Bollerot encadre une équipe de 4 personnes.

Le nom de marque I-cad appartient au Ministère, pour communiquer sur sa candidature et développer aussi les autres activités auprès des actionnaires, de leur filiales, ou de clients professionnels (Data, RCPD, SI ...) nous avons initié un travail avec l'ensemble des collaborateurs pour trouver un nom de marque « chapeau » à ces activités. Il ne sera communiqué qu'après le salon de l'agriculture. Dans tous les cas, il ne remplacera pas I-cad qui reste la marque sous laquelle la communication du fichier est faite.



La volumétrie annuelle atteint 1,9 millions et depuis deux ans, les nouvelles identifications de chats sont supérieures à celle des chiens.

TOTAL DES ENREGISTREMENTS D'IDENTIFICATIONS DANS LE FICHIER NATIONAL I-CAD EN 2020



+ 17,12 %
vs 2019

POPULATION EN 2020

16 216 515

animaux identifiés sont recensés en France

LA FRÉQUENCE DE DÉCLARATION DE PERTE EN 2020



1 chat
est déclaré
« perdu »
toutes les
10,53
minutes



1 chien
est déclaré
« perdu »
toutes les
27,41
minutes

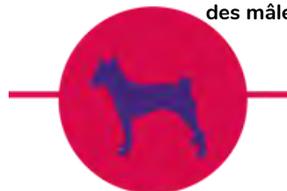
* chiens et chats identifiés, enregistrés dans le fichier national I-CAD



6 686 814
dont 52,4%
sont des femelles



9 500 004
dont 49,9% sont
des mâles



dont **231 290**
chats libres

LES RACES DE CHIENS LES PLUS IDENTIFIÉES EN 2020



LES RACES DE CHATS LES PLUS IDENTIFIÉES EN 2020



* animaux déclarés « inscrits au LOF » (Livre des Origines Français) dans le Fichier National I-CAD

** animaux déclarés « inscrits au LOOF » (Livre Officiel des Origines Félines) dans le Fichier National I-CAD

A travers les administrateurs du SNVEL, la Dépêche Vétérinaire (La DV) est dirigée par des praticiens en exercice impliqués dans la défense et la promotion des intérêts des entreprises libérales. La DV est aussi une équipe à taille humaine (7 salariés dont 5 vétérinaires), visant une information objective et exhaustive. Elle privilégie la collaboration avec les Organisations Professionnelles Vétérinaires, l'intérêt commun, la confraternité et le respect, en développant des services performants.

La DV est un journal « tout en un » qui permet au vétérinaire d'accéder facilement avec un seul abonnement à toutes les informations et services dont il a besoin pour son exercice professionnel.

L'abonnement à La DV hebdomadaire comprend pour le même prix l'abonnement à La Dépêche Technique, revue mensuelle à comité de lecture au plus près des actualités diagnostiques et thérapeutiques, mais également des informations sur la responsabilité sociétale et environnementale de nos entreprises. L'abonnement inclut aussi un supplément destiné aux ASV.

La DV a coordonné en 2021 la mise en place du site Stagevet pour une mise en relation unifiée des étudiants avec les praticiens.

Le journal a encore évolué ces dernières années pour être au plus près des vétérinaires avec un site Internet modernisé et qui a vu son trafic exploser lors de la crise du Covid, grâce à des informations concrètes et pertinentes qui ont aidé les praticiens à piloter leurs entreprises. Aujourd'hui le site continue à progresser avec 50.000 connexions par mois, et nos abonnements ont augmenté de 7% par rapport à 2020, preuve de reconnaissance du titre par notre public.

On constate une baisse de la diffusion des titres de presse vétérinaire ces dernières années, qui a perdu de 26 à 43% selon les titres depuis 2017 - source OJD ACPM DSH 2017 et DSH 2021.

La diffusion gratuite s'est réduite pour tous les titres.

Diffusion déclarée (OJD-ACPM)

| Titres | 2021 | 2017 | Évolution |
|------------------------|------|------|-----------|
| La Dépêche Vétérinaire | 3356 | 4527 | -26% |
| La Semaine Vétérinaire | 2680 | 3675 | -27% |
| L'Essentiel | 3926 | 6921 | -43% |

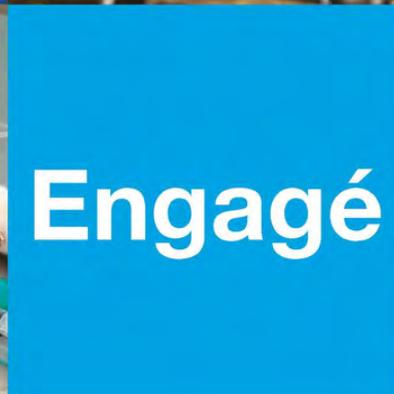
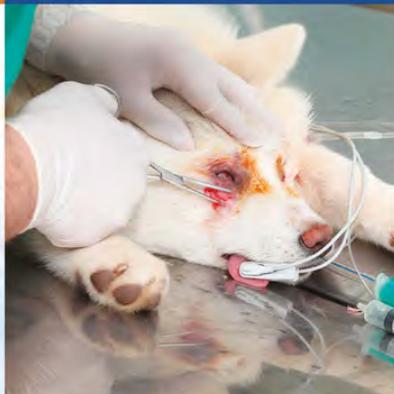
Ces données de diffusion sont corroborées par des données de mesure d'audience auprès des vétérinaires, disponibles auprès de l'institut Imago, qui mettent la Dépêche Vétérinaire en bonne place. L'audience numérique progresse fortement et complète l'audience des supports papier.



Fiable



Connecté



Engagé



La solution de votre quotidien

L'actualité professionnelle,
technique, accessible et fiable

LaDépêche
www.depecheveterinaire.com
Vétérinaire

Le bilan financier du SNVEL

PRODUITS 2020 (EN EUROS)

1 629 328

CHARGES 2020 (EN EUROS)

1 437 536

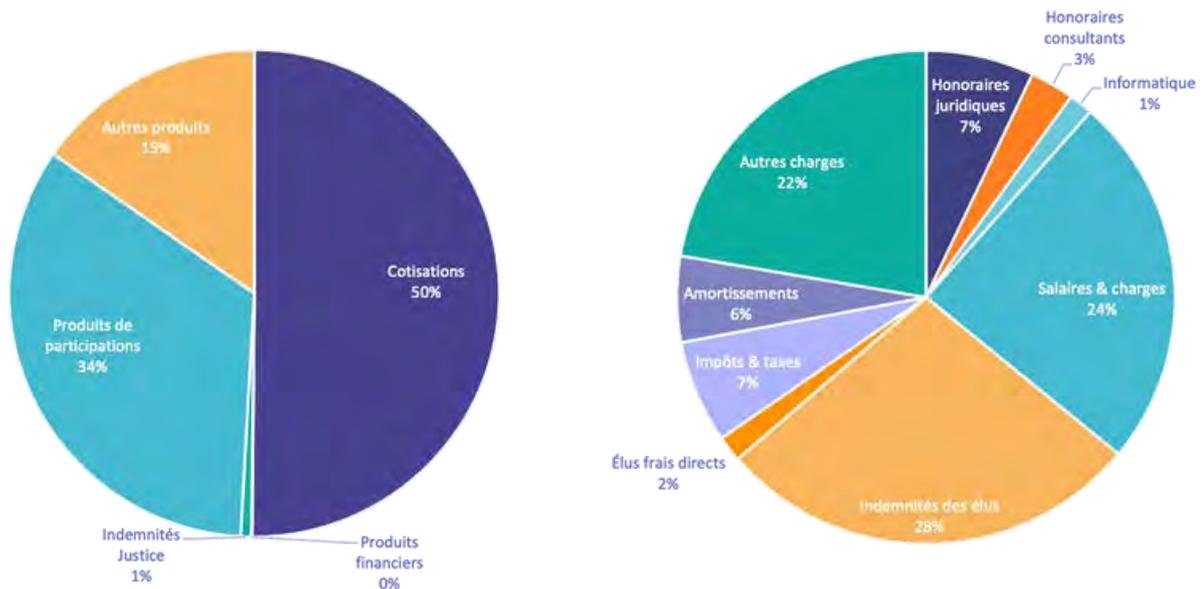
RÉSULTATS 2020 (EN EUROS)

191 792

L'année 2020, marquée par la crise du COVID, a conduit à une réduction drastique des réunions en présentiel et des formations. Cela a eu un impact à la fois sur les produits mais aussi sur les dépenses.

Les produits ont reculé de 6% en raison de la baisse des autres produits (incluant la redevance Formaveto et les locations de salle). On note, en 2020, un accroissement du poste Cotisations. Dès le début de la crise Covid, le Snvel a choisi d'informer très largement l'ensemble des vétérinaires, pour leur apporter toute l'aide de décryptage des mesures mises en place. Ainsi, de nombreux vétérinaires ont mieux pris conscience de l'intérêt d'un syndicat professionnel et ont eu plus de visibilité sur les actions menées au quotidien pour faciliter leur exercice professionnel. Dès le mois de juin, de nouvelles demandes d'adhésion ont ainsi été enregistrées.

Les charges ont quant à elles reculé de 22%, le poste frais directs des élus ayant chuté de 73% en raison de la quasi absence de réunions en présentiel à partir de mars 2020.



Nous contacter



contact@snvel.fr



01 44 93 30 00



10 place Léon Blum - 75011 Paris

Adhérer pour agir avec le SNVEL

Le vétérinaire libéral, chef d'entreprise passionné, exerce son métier par vocation. Néanmoins, à l'ère des grandes mutations de la société, notamment avec l'avènement du numérique, cet exercice est plus complexe. Il fait désormais face à de nouvelles exigences. Il doit se plier à des contraintes réglementaires grandissantes, doit faire des choix stratégiques importants, le tout en étant irréprochable vis à vis de ses clients de plus en plus informés.

Le SNVEL est une organisation exclusivement présidée et administrée par des vétérinaires libéraux en exercice qui partagent le même quotidien que vous. C'est un acteur majeur de l'évolution et de la promotion du vétérinaire libéral. Il agit de manière opérationnelle pour faciliter l'exercice du vétérinaire d'aujourd'hui, préserver son indépendance et préparer son avenir.

Adhérer au SNVEL, c'est d'une part bénéficier d'un accompagnement et de services adaptés à vos besoins, et d'autre part soutenir et s'impliquer activement dans les actions mises en œuvre, pour peser dans les prises de décisions face aux enjeux actuels et futurs de l'exercice en clientèle.

**Ecouter vos besoins,
préparer votre avenir**

**Vous accompagner dans
votre exercice libéral**

**Défendre les intérêts
collectifs des vétérinaires**

POUR ADHÉRER RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DU SNVEL



www.veterinaireliberal.fr



snvel
syndicat national des vétérinaires
d'exercice libéral